

Délibération n°2019-01-07f
Réf. Nomenclature « Actes » : 756

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéoux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – priorité n°5 –

Création d'une passerelle piétonne sur la Diège

Le président explique que Haute-Corrèze Communauté, maître d'ouvrage du projet a établi, en partenariat avec l'association « La Dordogne de Villages en Barrages » des objectifs communs.

La création de la passerelle piétonne permettra de classer en « Grande Randonnée » le sentier. Ce classement, souvent très recherché par les randonneurs itinérants, offrira encore plus de possibilité touristique au niveau régional, national et international.

L'objet de l'opération consiste en :

- une mission de maîtrise d'œuvre,
- un marché passé en lots séparés, avec un lot passerelle, et un lot génie-civil avec terrassements et ancrages.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	63 030,45 €	30,00 %
Leader	50 000,00 €	23,80 %
Région	16 500,00 €	7,85 %
EDF	16 500,00 €	7,85 %
Département 19	16 500,00 €	7,85 %
Participation du demandeur :	47 571,05 €	22,65 %
autofinancement		
TOTAL	210 101,50 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création d'une passerelle piétonne sur la Diège pour un montant de 210 101,50 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Projets structurants », au taux de 30 % soit une subvention sollicitée de 63 030,45 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

